



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## oeuvres universitaires

Question écrite n° 29461

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet du bilan des CROUS expérimentaux. Dans le cadre de la mise en place progressive du plan social étudiant, six CROUS ont été amenés à conduire différentes actions parmi lesquelles figure le renforcement de la participation étudiante dans les oeuvres universitaires. Il souhaiterait connaître les différentes actions et bilans de ces CROUS expérimentaux.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en place progressive du plan social étudiant, les CROUS ont été amenés à conduire différentes actions parmi lesquelles figure au premier plan le renforcement de la participation étudiante dans les oeuvres universitaires. Cet objectif s'est traduit, à l'initiative du CNOUS, depuis la rentrée universitaire 1997, par la mise en place de mesures expérimentales dans six établissements (Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Rennes, Strasbourg et Versailles). Un bilan d'étape, dressé en avril 1998, a souligné les effets largement positifs de ces mesures. Depuis la rentrée universitaire 1998, six CROUS (Amiens, Caen, Orléans-Tours, Paris, Montpellier, Toulouse) ont rejoint le dispositif expérimental et quatre autres établissements, à l'initiative des étudiants, ont l'intention de le faire au cours du présent trimestre (Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Reims). Les principales mesures de ce dispositif sont les suivantes : l'installation effective de vice-présidences étudiantes dans dix CROUS. La réactivation des instances telles que la section permanente (pour la quasi-totalité des CROUS) ou le conseil de vie en résidence (pour les CROUS de Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes, Versailles, Strasbourg). Ces instances de dialogue et de propositions pour les étudiants sont généralement perçues comme des moteurs de l'engagement et de la participation, et contribuent à la démocratie réelle de l'établissement. Les commissions de site : ces instances inscrivent leurs actions dans un cadre géographique lié à la notion de site universitaire (campus, antenne délocalisée...) en regroupant les partenaires locaux de la vie étudiante sur ce site (composantes universitaires, CROUS, collectivités locales...). Plusieurs CROUS les ont d'ores et déjà installés : Aix-Marseille, Caen, Créteil, Dijon, Rennes et Strasbourg. Les CROUS expérimentaux ont mis en place certains moyens afin d'assurer aux étudiants élus le meilleur environnement pour exercer leur mandat (local équipé d'un bureau, d'un téléphone, d'un micro-ordinateur, d'un fax...). Par ailleurs, de nombreux CROUS ont mis en place des formations à destination des élus étudiants. Ces actions sont reconnues comme un préalable indispensable à une bonne participation des étudiants. De nombreux CROUS mettent en avant les effets positifs de la qualité de la participation des étudiants, en constatant notamment que les élus étudiants manifestent un intérêt grandissant pour l'activité et la gestion de l'établissement tout en intégrant les enjeux et les contraintes administratives et budgétaires ainsi que la notion d'intérêt général. L'ensemble de ce dispositif expérimental fait l'objet actuellement d'une procédure d'évaluation par un groupe de travail (élus, étudiants, CNOUS, CROUS...) chargé notamment, à partir des expériences engagées, de proposer un socle de mesures généralisables à l'ensemble des CROUS dès la rentrée 1999. Certaines de ces orientations seront reprises dans la charte de la vie étudiante en cours d'élaboration dans le cadre du plan social étudiant.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription** : Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 29461

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mai 1999, page 2589

**Réponse publiée le** : 28 juin 1999, page 3987